

Puits perdu Rectangulaire 1500L

849,00 € TTC | 707,50 € HT

Le puits perdu 1500 litres permet l'infiltration des eaux usées dans le sol, par exemple lorsqu'il n'est pas possible de raccorder à l'égouttage.

* Cette cuve est équipée d'ouvertures d'infiltration nécessaires dans notre atelier. Ce produit ne peut pas être retourné. La révocation n'est pas possible.



Spécifications

Capacité	1000 - 1999 litres
Forme base	rectangulaire
Prix	0,00 € - 1 000,00 €

Spécifications

Fonction

Un puits perdu est à définir simplement comme une fosse septique avec des trous en bas. Il permet d'infiltrer les eaux usées dans le sol, lorsqu'il n'est pas possible de raccorder à l'égouttage. Renseignez-vous auprès de votre commune, pour savoir si vous avez l'autorisation d'installer un puits perdu (et/ou une fosse septique).

Chez Bollaert toutes nos [fosses septiques](#) sont aussi disponibles comme puits perdu.

Principe

Un puits perdu sert en tant que trop plein d'une fosse septique. Après que les eaux usées arrivent dans la fosse septique, où elles sont traitées (épurées), elles sont évacuées vers le puits perdu. Il est **utile** (et souvent légalement obligatoire) d'installer à la fois une fosse septique classique et un puits perdu.

Si l'installation comprend seulement un puits perdu (sans fosse septique), les petits trous seront plus vite bouchés en raison des matières solides, causant des difficultés au niveau de l'infiltration dans le sol et d'éventuels bouchons à d'autres endroits (p.ex. dans la tuyauterie).



Est-ce que je peux installer un puits perdu moi-même?

Un puits perdu peut être installé par soi-même.

Déversez une couche de graviers et recouvrez-la d'un tissu géotextile, qui recouvrera également les trous du puits perdu. Remplissez le puits perdu avec du gravier pour éviter tout affaissement.

Le trop plein du puits perdu peut être raccordé à un ruisseau/canal – à condition que cela soit autorisé par la commune.



Est-il autorisé de placer une fosse septique et/ou un puits perdu?

La législation et la réglementation à ce sujet peut différer selon la région où vous habitez. C'est la raison pour laquelle nous vous conseillons de vous renseigner préalablement auprès des autorités locales pour connaître les modalités.